

LEGENDE

- Limite du ban communal
- Limite de zone du règlement graphique du P.L.U.
- Limite de secteur du règlement graphique du P.L.U.
- Emplacement réservé
- Marge de recul des constructions

Elements de paysage et sites à protéger pour des motifs d'ordre écologique, au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

- Espace végétalisé à mettre en valeur
- Arbre remarquable à préserver
- Zone humide prioritaire pour la gestion de l'eau et/ou pour la biodiversité, à protéger et à mettre en valeur
- Voie existante à conserver
- Zone inondable des PPRI Vallée de la Sarre et Vallée de la Blies (voir l'annexe concernée)
- Bâtiment à forte valeur patrimoniale faisant l'objet de prescriptions particulières
- Inventaire départemental des cavités souterraines (hors mines) : cercles de localisation approximatifs

PLAN LOCAL D'URBANISME de SARREGUEMINES

Règlement graphique
Quartiers des Faïenceries et Z.I.

Echelle : 1/2000e

APPROBATION DE L'ELABORATION DU P.L.U. PAR D.C.M. DU : 26/06/2013
APPROBATION DE LA 1ère REVISION DU P.L.U. PAR D.C.M. DU :
APPROBATIONS DE REVISIONS ALLEGEES
APPROBATIONS DE DECLARATIONS DE PROJETS
APPROBATIONS DE MODIFICATIONS
APPROBATIONS DE MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
APPROBATIONS DE MISES A JOUR

3.6

1ère révision du P.L.U. approuvée par D.C.M. du : 25 février 2019

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Nicole VAN-CHAPPENTIER, urbaniste D.P.L.G.
8 rue du Chevalier Collin - 57050 METZ
Tél. : 03 87 74 01 01 - Fax : 03 87 74 01 02
Mail : www.atelier-a4.fr - E-mail : nvc@atelier-a4.fr

L'Atelier des Territoires
BP 30 036 - 3 rue Blaise-de-Vigenère - 57002 Metz Cedex 1
Tél. : 03 87 56 40 00 - Fax : 03 87 56 40 01
Mail : www.atelier-des-territoires.fr - E-mail : contact@atelier-des-territoires.fr